

4

Elle est église-cathédrale, car elle est l'église où se trouve la cathèdre, le siège de l'évêque. C'est de cette cathèdre que l'évêque préside les célébrations où il agit comme évêque du diocèse. Plusieurs fois dans l'année, pour les grandes fêtes chrétiennes, l'évêque venait célébrer la messe et les offices à la cathédrale.

A Toul, cette présence de l'évêque était très réglementée par le chapitre qui entendait bien montrer que malgré tout, à la cathédrale, il était "chez lui".

L'évêque exerçait plusieurs juridictions: une juridiction spirituelle sur un vaste diocèse, le plus grand de la chrétienté, et une juridiction civile, de seigneur, sur les terres de son temporel, c'est à dire les terres, fermes et villages qui lui appartenaient comme seigneur et dont il percevait l'impôt. Cette double juridiction se manifestait clairement dans la cérémonie de son intronisation. Voici le récit qu'en donne Eugène MARTIN:

"Au jour fixé de son intronisation, l'évêque-comte de Toul se rendait dans une localité du diocèse, le plus souvent à Void. Une députation du chapitre, des notables, plus tard une délégation du Corps de ville, l'y attendait. Ainsi escorté, il arrivait en carrosse jusque sous les murs de la cité; là, il montait sur un cheval blanc richement harnaché et se présentait devant la porte de la place. Le pont-levis était abaissé, la herse levée et, sous la voûte, le maître-échevin lui souhaitait la bienvenue, lui remettait les clés de la ville, lui présentait le dais et l'introduisait dans Toul au son de toutes les cloches. Le prélat chevauchait ainsi sous le dais, à travers les rues ornées, accompagné des notables et des milices bourgeoises, souvent aussi des ducs, des comtes et des seigneurs de son diocèse... jusque devant une maison située non loin du château épiscopal. Là, il mettait pied à terre, s'habillait en évêque et reprenait à pied, toujours sous le dais, le chemin de la cathédrale. Sur le parvis, les chanoines l'attendaient... entourés de tout le clergé des paroisses et des monastères. A genoux sur un prie-Dieu, l'évêque prêtait serment sur l'Evangile: il jurait de préserver et d'accroître si possible les droits, les libertés de ses sujets et de ses diocésains ainsi que de préserver les biens de son évêché. Après le discours du doyen du chapitre, on pénétrait dans l'église. Au milieu du chœur, sous la couronne de lumière donnée par l'évêque Pibon, le prélat adorait le Saint Sacrement tandis que les chanoines, en couronne autour de lui, chantaient... L'évêque était

alors conduit à la "chaire de saint Gérard". La procession regagnait alors le palais épiscopal où l'évêque recevait les chanoines pour leur donner le baiser de paix. L'installation était terminée". (I, 461-462)

La résidence épiscopale:

On connaît trois résidences successives de l'évêque en la cité. La cour Albaud fut construite par l'évêque Albaud, 8^o de Toul; elle était adossée au rempart, au sud du cloître et de l'ancienne église Saint-Waast.

Saint Gérard, dont l'austérité des moeurs est connue, habita semble-t-il, dans le cloître de la cathédrale, en communauté avec les chanoines. La tradition rapporte qu'il occupait une petite chambre, tout contre l'église Saint-Jean-des-Fonts.

Enfin, sûrement depuis le XIII^o siècle, mais peut-être avant, les évêques résidèrent au nord de la cathédrale, à l'emplacement du palais actuel reconstruit au XVIII^o siècle. Un mur crénelé, entre la cathédrale et la cour du palais, demeure encore aujourd'hui comme témoignage de cette construction, près de laquelle les citains construisirent une "gloriette" pour surveiller l'évêque: la rue Qui-qu'en-grogne perpétue le souvenir de cette guerre entre les citains et l'évêque.

La maison de l'évêque:

On désigne par ce terme tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, au niveau du temporel ou du spirituel -il est parfois bien difficile de démêler les deux- aident l'évêque dans sa double tâche.

Pour donner le sacrement de la confirmation dans ce vaste diocèse, l'évêque de Toul était assisté, depuis le XIV^o siècle, par un évêque suffragant, appelé autrefois "chorévêque" qui était souvent choisi parmi les Dominicains ou les Cordeliers. Outre les confirmations, les suffragants conféraient des ordres, bénissaient les abbés ou abbesses, consacraient des églises, présidaient des fêtes ou des translations de reliques.

Autre personnage important entourant l'évêque, le vicairé-général "en la spiritualité et temporalité du révérend Père en Dieu seigneur évêque" comme le nomme un vieux titre du XIV^o siècle. Il était le bras droit de l'évêque. Il était choisi par lui, bien souvent parmi les membres du chapitre. Nous en connaissons un certain nombre: Jean de Molans 1318, Jean de Châtenois 1363, Jean de Sorcy 1495... Le vicairé-général était le chef du conseil de l'évêque, assemblée composée de clercs et de laïcs, dont les attributions étaient surtout temporelles: juridiction sur le maire et les échevins, sur les maîtres des quatre hauts métiers, fèvres, bouchers, tanneurs et drapiers; le conseil était aussi une sorte de tribunal d'appel

pour certaines situations du temporel.

La maison de l'évêque proprement dite comprenait le chapelain, aumônier et commensal, le chancelier qui gardait le sceau et dix serviteurs ou ministériaux: deux gentilshommes, juges de l'évêque pour les affaires de son temporel, un panetier, un échanson, un chambellan, un sénéchal... Ces ministériaux accompagnaient le prélat partout; "les huissiers le précédaient, vêtus d'une robe violette ayant en mains la masse à pommeau d'argent" (E.Martin) dans les célébrations solennelles. On ne sait rien du nombre des domestiques: Hugues des Hazards dans son testament, en nomme trois.

Le pouvoir temporel de l'évêque:

"L'évêque de Toul était comme souverain de sa ville et de son temporel" (E. Martin, T1, p.479).

Le temporel de l'évêque de Toul, c'est à dire les terres et les hommes qu'il possédait comme seigneur, commença avec la dotation à l'évêque Eudulus (VI^o-VII^o s.) de PRETORIA. Cette riche croyante donna à Saint-Etienne et à Notre-Dame - plus tard on donnera à l'évêque- plusieurs "villae": Villey-st-Etienne, Villey-le-Sec, Bicqueley, Andilly et Bruley. Le roi Dagobert offrit Royaumeix, le bourg de Blénod et la ville de Toul elle-même, ainsi que quatre lieues carrées autour de la cité. Ce ban royal, l'évêque n'étant encore que le lieutenant du roi- deviendra peu à peu le comté épiscopal, indépendant.

L'évêque était l'administrateur de ces biens et des revenus qu'il touchait dont il devait faire quatre parts: une pour ses propres besoins, une pour les pauvres, une pour l'entretien du clergé et une pour les travaux publics. Ce patrimoine augmenta sans cesse avec les dons des princes et les offrandes des fidèles, mais aussi en raison des siècles sombres que traversa l'occident, siècles durant lesquels l'Eglise fut une des plus solides institutions de la civilisation et sur laquelle les princes s'appuyèrent.

Au XIV^o siècle, l'évêque était seigneur de la cité épiscopale, d'où les démêlés avec les citains soucieux de leur indépendance, et de 27 villages.

Ce temporel était assez restreint et l'évêque de Toul, comparé à ses voisins immédiats, était un petit seigneur, qui jouissait cependant de tous les droits "régaliens": édicter des lois, rendre la justice, percevoir les impôts, battre monnaie; l'évêque entretenait son administration: "officiers, capitaines, prévôts, châtelains, maires pour l'administration, sergents pour la police, receveurs pour les finances, gruyers pour les forêts..." (E.Martin, T1, p. 480).

Un personnage important, pris parmi les seigneurs du diocèse, jugeait les causes importantes: le bailli de l'évêché.

Il est bien difficile d'établir avec précision le montant de ces revenus. E. Martin publie (T1, p. 485) une "Déclaration des revenus tant pour le spirituel que pour le temporel, appartenant à Monsieur l'évêque et comte de Toul" datée de 1451. Ceux-ci se montent alors à 19 000 livres...Vers 1475, un ouvrier agricole recevait 275 F. par an (le franc équivalait la livre) et un vigneron, 340 F. pour le même temps.

La tâche spirituelle de l'évêque:

"Sauf la ville de Toul (qui dépendait du grand-archidiacre, donc du chapitre), le diocèse était sous l'autorité spirituelle, immédiate et directe de l'évêque. Celui-ci était aidé, pour l'administration, par le vicaire-général, l'official (juge), les archidiaques et les doyens ruraux; mais il exerçait directement son action par la visite des paroisses et, surtout, par le synode" (E.Martin, T1, p.530).

Le synode est l'assemblée des abbés, prévôts, archidiaques et doyens ruraux. Au commencement du XV^e siècle, le diocèse de Toul comprenait: 6 archidiaconés (Toul, Port, Vôge, Vittel, Reynel et Ligny), 670 paroisses et 23 doyennés.

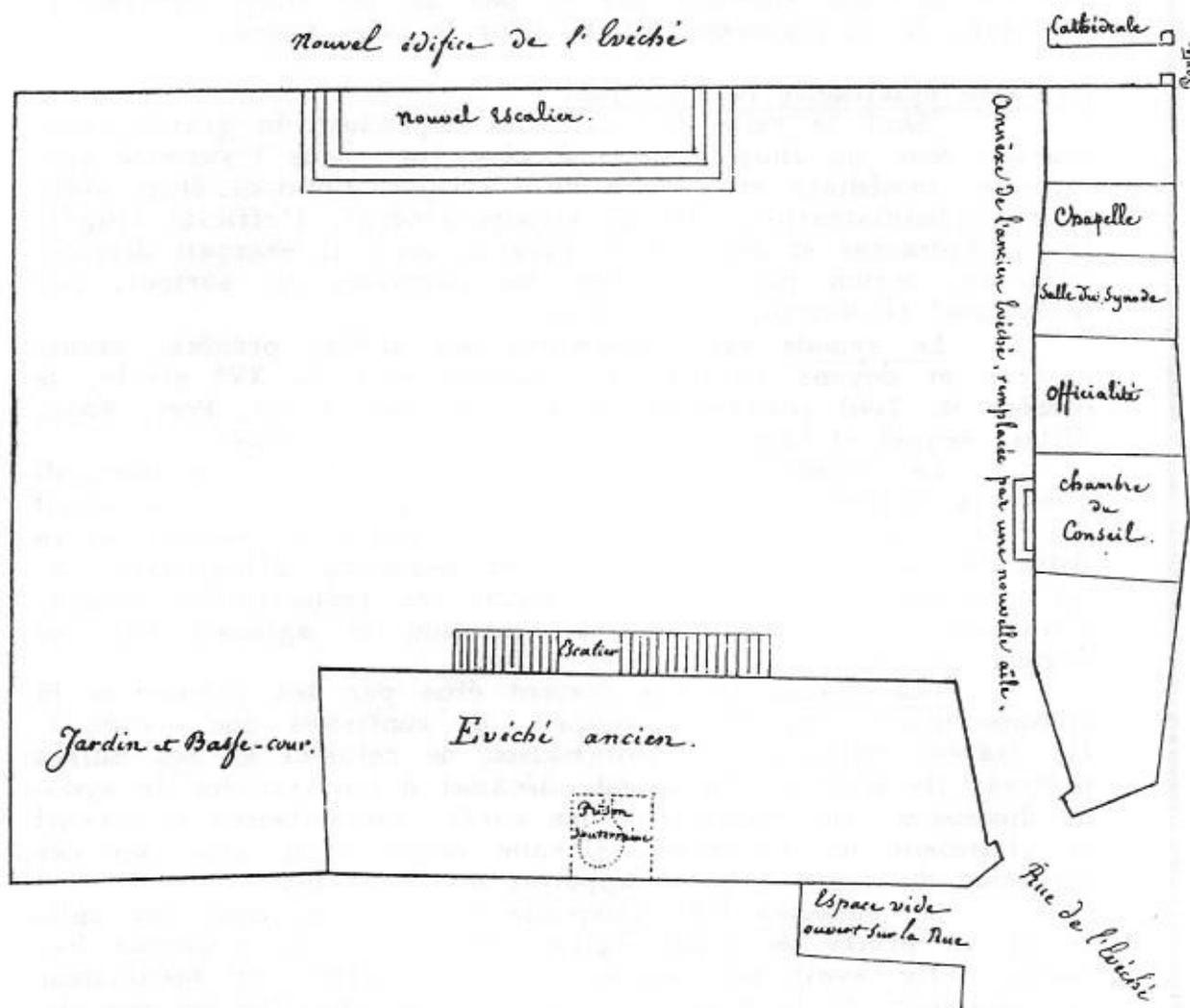
Le synode avait lieu deux fois par an: le mercredi avant la Pentecôte et le jeudi après la saint Luc. Il se tenait dans le chœur de la cathédrale. L'étendue du diocèse et la difficulté de communiquer donnaient beaucoup d'importance à ces synodes où l'évêque rencontrait les responsables locaux, s'informait globalement de la situation et agissait par les doyens ruraux.

Les doyens ruraux étaient élus par les prêtres de la circonscription appelée "doyenné", et confirmés par l'évêque. Ils étaient chargés de l'information de celui-ci et des autres prêtres; ils tenaient un synode décanal à leur rentrée du synode diocésain. Ils installaient les curés, surveillaient le travail et visitaient les paroisses. Chaque doyen était aidé par des confrères du doyenné qu'on appelait les "échevins".

La paroisse était composée d'un bourg, avec une église et un prêtre ou d'une église centrale et de nombreux hameaux. Elle avait ses revenus et son patron, un bienfaiteur ou fondateur de la paroisse: un laïc, un chapitre ou une abbaye. Ce patron, s'il exerçait son patronage, avait droit à des honneurs: première place dans l'église à un banc spécial, caveau dans le chœur..., et à des revenus. Il pouvait aussi, la cure devenue vacante, présenter à l'évêque son candidat. On se doute des conflits, luttes d'influences et contestations que ce droit entraînait. L'autorité ecclésiastique tenta bien

souvent de lutter contre ces abus mais en vain puisque ces "habitudes" durèrent jusqu'à la Révolution française.

Telle était donc la double tâche des évêques et comtes de Toul, trop brièvement évoquée. Certains accomplirent loyalement leur ministère, d'autres "près de la cour" laissèrent ce soin à leurs collaborateurs.



L'ancien palais épiscopal par rapport à celui du XVIII^e siècle, publié par le commandant Daulnoy en 1874.

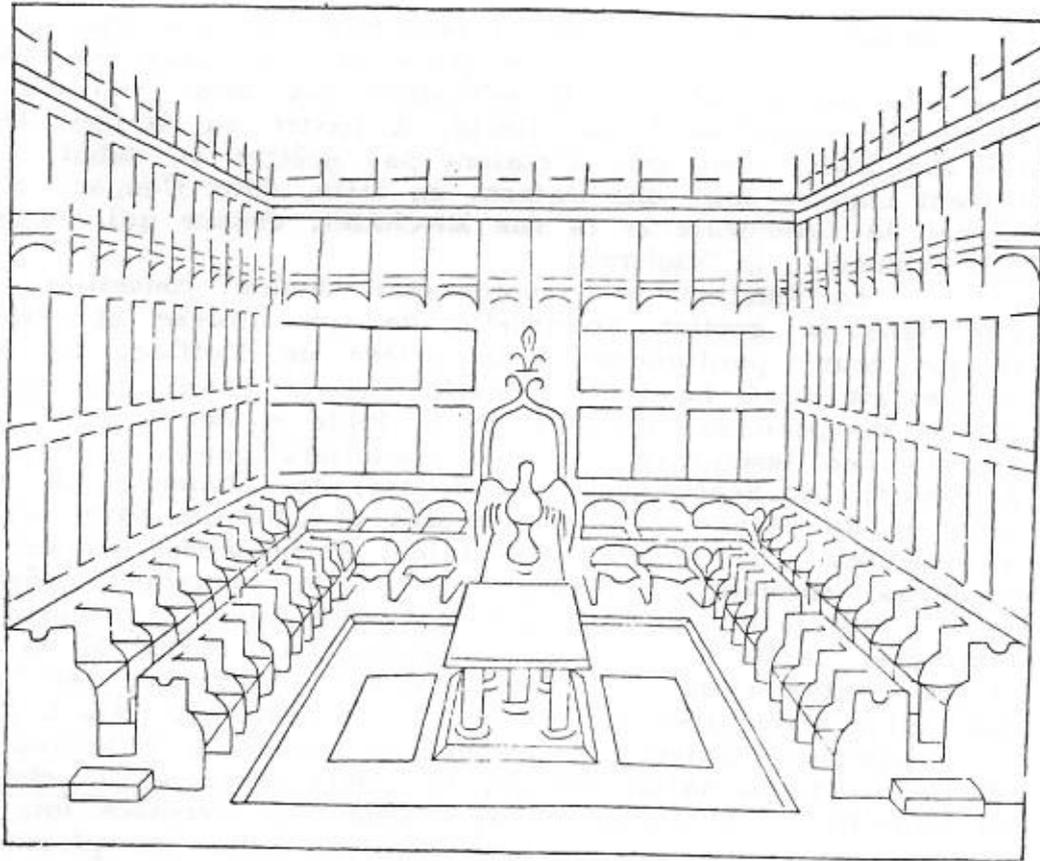
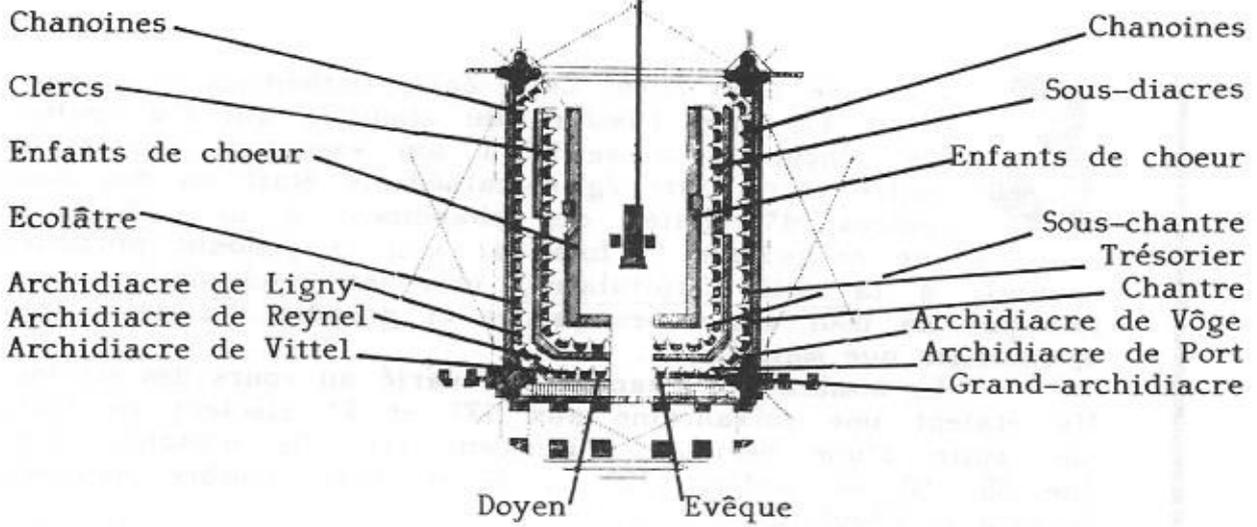
Et à plus d'un titre! Cette église-cathédrale d'aujourd'hui est bien l'oeuvre du chapitre qui l'a voulue, l'a conçue et a veillé à son exécution, envers et contre tout. Cette église-cathédrale était un des deux centres d'activités des chanoines: à la cathédrale, pour la vie de prières (3 fois par jour et pendant plusieurs heures), à la salle capitulaire, tous les vendredis et deux fois par an pour toutes les petites et grandes décisions, tant spirituelles que matérielles.

Le nombre des chanoines a varié au cours des siècles. Ils étaient une soixantaine aux IX^e et X^e siècles; en 1201, par suite d'une décision d'Innocent III, ils n'étaient plus que 55, 50 en juillet 1220,... 39 en 1497, nombre maintenu jusqu'à la Révolution française.

Le style de vie a varié lui aussi. Jusqu'au XIII^e siècle, les chanoines, dont l'institution a des racines anciennes proches de saint Augustin dit-on, menèrent une certaine vie commune: pour la prière et peut-être pour les repas. Comme ils ne faisaient pas voeu de pauvreté, ils gardaient chacun quelques biens, même s'ils n'étaient pas tous "riches"...loin s'en faut jusqu'au XV^e siècle. A partir du XIII^e siècle, les chanoines, dont tous n'étaient pas prêtres au début, s'établirent chacun dans une maison, en ville, dans l'espace délimité par la cathédrale et la rue Mi-châtel, espace qui s'appelait par extension, le "cloître".

La fonction de chanoine était double: conseiller l'évêque dans la gestion spirituelle de son diocèse et célébrer, chaque jour, publiquement, la prière de l'office. La prière commençait à 4 heures du matin par le chant des matines (chant de psaumes, lectures de la Bible et des auteurs chrétiens). Les Dominicains et les Cordeliers chantaient matines à minuit; les Bénédictins à 2 heures; les chanoines de Saint-Léon et du Saint-Esprit à 3 heures et ceux de Saint-Gengoult à 4 heures. Tous ces offices étaient abondamment sonnés: Toul n'a pas immérité son surnom de "ville sonnante", même de nuit! Cette prière des matines était publique; d'ailleurs, les dimanche, lundi et mardi de Pâques, les curés de la ville et les locataires des chanoines devaient y assister. Les "oubliés" étaient réveillés par les gens du chapitre et jetés à l'eau! Les chanoines étaient de retour au choeur à 9 heures pour une messe de la sainte Vierge, la prière et la messe solennelle du chapitre. Ils revenaient au choeur une dernière fois à 14 heures pour les vêpres et les complies. Selon les périodes de l'année, s'ajoutaient des prières pour des défunts, des processions ou un sermon. Un vicaire pointait les chanoines présents et les absents, sans motifs valables, étaient pénalisés d'une amende.

Tombeau de saint Gérard



Le choeur des chanoines de la cathédrale de Toul.
 En haut, gravure de Monsieur de Saint-Remy
 En bas, dessin de Jean Pélerin.

Dès le XI^{ème} siècle, le chapitre apparaît comme une institution bien organisée et hiérarchisée, où les tâches sont bien réparties, une institution déjà bien affranchie par rapport à l'évêque et qui sera toujours jalouse de cette liberté.

Le responsable du chapitre était le doyen, dénommé autrefois "primicier". Il est le chef de l'église-cathédrale, le curé du chapitre et du châtel, avec Vicherey, Void, Francheville et Lay-st-Remy.

Le deuxième personnage était le grand-archidiacre dont la juridiction spirituelle s'étendait sur le Bourg de Toul. Il était l'adjoint direct de l'évêque avec 5 autres chanoines archidiaques. Le grand-archidiacre avait une cour et un tribunal ecclésiastique. Les évêques tentèrent, en vain jusqu'au XVII^{ème} siècle, de réduire ses pouvoirs et sa juridiction.

Puis venaient différents titres dont les noms ont varié au cours des siècles:

-le trésorier: gardien des ornements et des reliques,

-l'écolâtre: il dirigeait l'école de la cathédrale avec plusieurs maîtres, les écoles de la ville, de Void et de Vicherey. Il était le secrétaire officiel et le garde des sceaux.

-le chantre

-le bibliothécaire, chargé des archives qui, au dire de Dom Calmet qui les inventoria en 1757, étaient "après Saint-Denis, un des plus riches (trésors d'archives) de France".

-le sacristain

-le théologal, chargé de la formation théologique des chanoines et de la prédication.

-le maître de fabrique, tout à la fois architecte et maître d'oeuvre en une période où on construisait la cathédrale

Le chapitre avait des vicaires (6) et des chapelains (il y a 50 chapelles à la cathédrale) et à son service des musiciens (12 chantres et 6 instrumentistes), des huissiers, des bedeaux, des enfants de chœur... et 13 ministériaux (receveur, distributeur, cellier, sonneurs...)

Tous les vendredis -plus le mercredi des Cendres et le lendemain de la saint Luc pour les "grands chapitres" - le chapitre se réunissait dans la salle capitulaire située d'abord dans le cloître, sur le flanc sud de la cathédrale, puis derrière la sacristie actuelle. Là il délibérait des affaires de la communauté. Toutes étaient abordées: les questions spirituelles, les querelles internes à l'assemblée, l'inconduite de certains chanoines... et surtout les affaires matérielles telles la construction ou l'embellissement de la cathédrale ou aussi la gestion des biens du chapitre.



Aux XIV^e et XV^e siècles, le chapitre était un grand propriétaire et un puissant seigneur. Il possédait des maisons, des fermes, des vignes, des bois, des prés. Les terres étaient divisées en quatre prévôtés, réduites rapidement à trois: Villey-saint-Etienne, Void, Troussey vite jumelée à Void et Vicherey. A la tête de chaque prévôté, un chanoine, nommé pour un an par le chapitre et rééligible 3 fois. Dans chaque village, le maire et les échevins étaient désignés chaque année par le prévôt aux plaids annaux.

Le prevôt de Villey avait son hôtel à Toul, parvis de la cathédrale, et son tribunal dans le cloître, côté ouest. Dépendaient de lui tout ou partie des villages suivants: Villey, Dommartin, Francheville, Lucey, Lagney et Ménillot.

Le prevôt de Void logeait au château de Void et dirigeait les villages de Void, Troussey, Vacon, Naives-en-Bois, Bouxey, Ourches, Pagny-sur-Meuse, Trondes et Dommartin-aux-fours.

Le prevôt de Vicherey habitait à Vicherey et administrait les villages de Vicherey, Beuvezin, Soncourt, Manoncourt, les 3 Tramont, Aroffe, Tranqueville, Grimonviller et Aouze.

Chaque prévôt entretenait une escorte et des serviteurs; il affermait les terres, touchait les rentes, centralisait les revenus à Toul: argent, denrées, vins, le tout équitablement partagé par l'épaulier entre chaque chanoine, ce qui constituait sa prébende. Le prévôt faisait exécuter les travaux décidés en chapitre, rendait la justice en première instance et pour des petits délits. Le chapitre avait sa prison- le tri-chart- dans le cloître, où il enfermait les délinquants de ses terres mai aussi les chanoines fautifs, une prison dont on s'évadait facilement d'ailleurs!

Chaque chanoine recevait donc sa prébende. Les parts étaient égales, mais certains en touchaient deux! Il recevait aussi des primes d'assiduité aux offices ou d'études (à Paris, Orléans, Cologne...) prises sur les amendes annuelles. On ne peut malgré tout chiffrer les revenus d'un chanoine.

Pour poursuivre l'étude:

CHOUX (Abbé Jacques) Recherches sur le diocèse de Toul au temps de la réforme grégorienne, l'épiscopat de Pibon (1069-1117), Nancy 1952.

MARTIN (Eugène) Le chapitre de Toul aux XIV^e et XV^e siècles, Nancy 1896

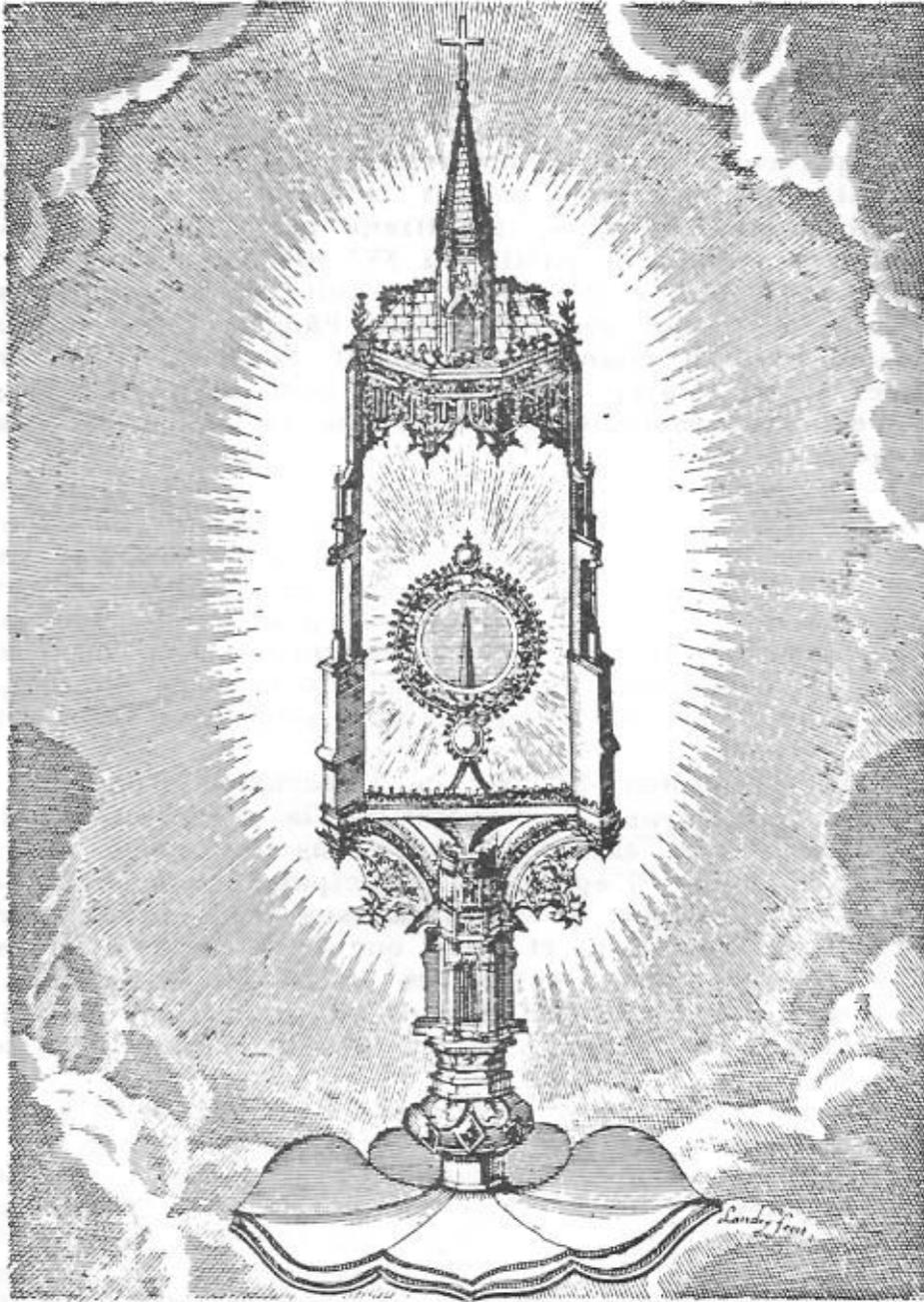
La cathédrale n'était pas, jusqu'en 1802, une église paroissiale; on n'y faisait donc aucun baptême, aucun mariage; seuls les chanoines et les évêques y recevaient la sépulture religieuse. Journallement, l'église-cathédrale était l'église du chapitre et certains chrétiens s'y rendaient pour entendre la prière des chanoines, cet office n'étant pas d'abord fait pour eux.

Il semble cependant que l'on puisse dire véritablement que la cathédrale était église du peuple de Dieu, à un double titre: C'est dans cette église que le peuple se rassemblait avec son évêque pour célébrer les grandes fêtes de l'année chrétienne. La liturgie toulouaise, pratiquée jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, était très populaire: beaucoup de processions, de messes, de musique et de jeux. Ainsi à Pâques, à l'Invention de saint Etienne, à l'Assomption, à la Toussaint et à Noël, il y avait messe pontificale. Pour les deux fêtes de saint Etienne, le 26 décembre et le 3 août, tout le clergé de la ville était réuni avec le peuple.

Le jeudi saint, on s'assemble en grande foule dans la nef de la cathédrale, pour le lavement des pieds. "Douze vieux pauvres de la Maison-Dieu précédés du Suisse et conduits par les maîtres de la Maison-Dieu arrivent... Les deux plus anciens du clergé, nus pieds, s'approchent du premier pauvre qu'ils saluent à genoux... Immédiatement après avoir lavé les pieds des pauvres, toute l'assemblée faisait la collation au même lieu... On donnait certains gâteaux qu'on appelait les pains de la Cène et l'on donnait à boire deux coups à chacun" (D'après Clanché). Cette manière de faire la collation dans l'église, même en présence de l'évêque, était fort en usage: les neuf jours avant Noël, pendant le Carême..., la veille de Pâques et de Pentecôte, l'évêque recevait chez lui. "On y invitait des personnes considérables mais aussi les pauvres, les étrangers de passage..., si bien que cela faisait beaucoup de confusion et de tumulte!"... On s'en doute!

Le matin de Pâques, avait lieu, toujours dans la nef, l'office dit "du sépulcre" ou de "la résurrection". "On préparait, au milieu de la nef, un simulacre de sépulcre. On y couchait le crucifix contenant la relique de la vraie Croix, le pied tourné vers le chœur... Alors, on chantait l'Alleluia et trois chanoines habillés de blanc représentaient les trois Marie se rendant au tombeau à l'aube... On chantait l'évangile avec des voix différentes, on enlevait le voile blanc qui recouvrait la croix et on entrait dans le chœur au son de la musique de nombreux instruments".

Les processions, qui partaient presque toutes de la cathédrale, étaient fort nombreuses. Outre celle de chaque



L'ancien reliquaire du Saint-Clou à Toul
(XV^e siècle)

dimanche dans le cloître, chaque grande fête avait la sienne, dont le parcours était minutieusement réglé. Aux Rogations, un marguillier, pieds nus, portait la croix et un laïc portait un grand dragon de bois, signifiant par là la victoire de la croix sur le Mal. A partir du XV^e siècle, sous l'épiscopat de Henri de Ville, se développa le culte et la procession du Saint-Clou, le second vendredi après Pâques. Cette procession fut fondée par un chanoine, Thiébaud de Maizière. L'évêque fit faire, à ses frais, un reliquaire pour enchâsser le saint Clou: c'est vraisemblablement celui que la cathédrale possède encore aujourd'hui.

"A sept heures, la procession de la Fête-Dieu sortait de la cathédrale au son de toutes les cloches. On fermait les portes de la ville pendant toute la procession par mesure d'ordre et de sécurité... On faisait une longue procession: les Capucins de la tête de la procession étaient rue Gengoult... que l'évêque, portant le Saint-Sacrement, n'était pas encore sorti de la cathédrale! Durant toute l'octave de la fête, les paroisses de la ville faisaient leur procession de jour ou de nuit".

La procession du jour de l'Ascension s'appelait procession du gouverneur, en mémoire de la résurrection du fils du gouverneur par saint Mansuy. Tous les corps civils de la ville, en tenue d'apparat, participaient activement à la procession. La relique de saint Mansuy était prêtée par les Bénédictins de l'abbaye, et pour que cette relique soit assurée d'y revenir, dès l'entrée en ville des Bénédictins, la ville donnait aux moines un échevin et un sergent de ville... comme otages! Ils étaient libérés dès le retour des moines chez eux.

Les jeux étaient nombreux au long de l'année et souvent en rapport avec les fêtes de l'année chrétienne. Tous y participaient, évêque et chanoines y compris! C'était le "jeu de le chèvre", le 3^e dimanche de l'Avent, "l'enterrement de l'Alléluia" à l'entrée du Carême, "la fête des Innocents"...

Une seule mention d'un mystère sur le parvis de la cathédrale nous est connue: en octobre 1458, on donna le jeu de saint Nicolas. Il y a tout lieu de croire cependant que ce ne fut pas une exception et que de nombreux mystères ou moralités furent présentés aux Toulousains.

La cathédrale était aussi le cadre de célébrations solennelles liées à la vie politique et civile de la cité ou du duché de Lorraine. Ainsi, le 23 avril, jour fixé pour la création du premier magistrat de la cité, le maître-échevin encore en charge, les dix justiciers, le procureur et le secrétaire, se rendaient en procession, précédés de 6 sergents, de l'hôtel de ville, sis juste en face de Saint-Gengoult, au

Palais épiscopal et entraient dans la grande salle où l'évêque, son vicaire-général et son conseil siégeant autour d'une vaste table, les recevaient. Le procureur présentait alors au prélat une lettre scellée du sceau de la commune et contenant les trois noms proposés et, tandis que les députés attendaient modestement, assis sur des banquettes, l'évêque prenait l'avis de son conseil et désignait le candidat préféré. L'élu, qu'on allait immédiatement prévenir s'il n'était point là, jurait sur les saints Evangiles de maintenir "les droits de Monsieur l'évêque, de son évêché et de la cité"; il se rendait ensuite à la cathédrale, où devant Notre-Dame-au-pied-d'argent il prêtait à nouveau serment. Cette cérémonie se déroulait sous Gilles de Sorcy, évêque de 1258 à 1265.

Plus exceptionnels, mais aussi sans doute plus solennels, furent les obsèques du duc René ou la prestation de serment de son fils Antoine. Voici le récit qu'en fait Eugène Martin: "Le duc mourut le 10 décembre 1508, au château de Fains, près de Bar... Le cortège arriva le 15 à Toul; il fut reçu par les abbés de Saint-Evre et de Saint-Mansuy, accompagnés du clergé séculier et régulier, de la noblesse, de la magistrature et de la bourgeoisie. Sur tout le parcours, de la porte Malpertuis à la cathédrale, le char funèbre passa entre une haie de gens en deuil, portant à la main un cierge allumé... Les chanoines célébrèrent l'office des morts; les religieux de Saint-François firent la veillée funèbre, le lendemain après la messe le cercueil fut levé et porté jusqu'au corbillard par huit magistrats en vêtements de cérémonie. Le cortège se remit en marche, le clergé l'accompagna jusqu'à la porte de la Place et le corps de ville jusqu'à Nancy " (Martin, T 1, p.559-560).

Quelques semaines plus tard, la cathédrale de Toul était le cadre d'une cérémonie fastueuse: la prestation de serment du duc Antoine, fils de René. "Antoine se rendit à Toul le 31 janvier 1509 et là, devant le maître-autel de Saint-Etienne, en présence de Hugues des Hazards, des délégués du chapitre, du maître-échevin Aubry Briel et des officiers de la cité, il fit serment sur le missel de conserver Toul et ses habitants "en toutes leurs franchises, libertés, droits, honneurs, prérogatives et juridictions, de les défendre et de les protéger envers et contre tous" et d'observer tous les traités conclus entre la ville et ses prédécesseurs. Le maître-échevin lui répondit par les mêmes serments: c'était comme un pacte d'alliance qui venait d'être conclu entre les deux puissances voisines" (Martin, p. 560).

Mais la cathédrale était aussi l'église du peuple de Dieu à un autre titre, plus bruyant celui-là. Elle était le symbole de la puissance épiscopale, et surtout de la puis-

sance du chapitre. A ce titre, quand on voulait atteindre les chanoines ou l'évêque, on s'attaquait à la cathédrale, on la revendiquait.

Ainsi, sous l'épiscopat de Jean de Heu (1367-1372), "les bourgeois s'assemblèrent en tumulte sur le parvis, criant que ces prêtres (les chanoines retranchés dans la cathédrale) étaient les ennemis de la ville, qu'eux seuls causaient leur disgrâce et que l'église appartenait à la commune et non au chapitre. Une vingtaine d'entre eux enfoncèrent les portes et pénétrèrent dans le lieu saint, refoulant les vénérables (les chanoines) dans le cloître. Durant 7 jours et 7 nuits, la cathédrale fut occupée militairement; de grands feux étaient allumés dans le choeur et les hommes de garde y prenaient leur repas, sans nul respect pour la majesté de l'édifice (Martin, p. 367)". Affamés, les chanoines capitulèrent...pour se plaindre au duc et obtenir amende honorable des citains.

Ce n'était pas la première fois que la cathédrale était ainsi l'enjeu des luttes politiques. Déjà aux Rameaux 1298, sous l'épiscopat de Jean de Sierck, pour protester contre la demande de l'évêque de voir le compte des impôts prélevés par la ville, les citains avaient fait irruption dans la cathédrale troublant l'office par leurs cris et leur tumulte.

Un autre fois, en 1483, la cathédrale fut le théâtre d'émeutes: les citains réclamaient au chapitre un acte qu'il avait signé deux ans auparavant à propos d'un règlement à l'amiable entre le chapitre et la ville au sujet des mesures. Les chanoines donnèrent l'acte au maître-échevin; les émeutiers le lui prirent, le déchirèrent, en firent des cocardes et allèrent saccager les bois de Villey-Saint-Etienne, objet du litige. Ils coupèrent le bois, en firent des fagots qu'ils ramenèrent en ville en criant: "Franchise, liberté, vive la commune!". Devant Saint-Gengoult, ils firent un feu de joie et, avec leurs femmes et leurs enfants, ils festoyèrent toute la soirée. " Le vendredi suivant, les mutins se réunirent par métiers, sous prétexte d'offices de confréries, se rendirent sur le parvis de la cathédrale et par leurs cris et leurs menaces, ils forcèrent le chapitre à leur délivrer, scellées du grand sceau, des lettres de pardon pour leur équipée" (Martin, p.432). Les chanoines s'exécutèrent, mais malheureusement, l'affaire dégénéra: le maître-échevin fut renversé avec toute la municipalité...L'anarchie régna en ville et trois chanoines furent tués. L'empereur, le duc, le roi de France alors s'en mêlèrent et, par la médiation de l'évêque, les citains conclurent avec le chapitre, le 11 juillet 1485,...leur septième traité. Ce fut le dernier: la paix revenait après plusieurs siècles de luttes...dans lesquelles, dit la légende, la Vierge ne prit pas toujours le parti du clergé.

Conrad Probus fut évêque de Toul de 1279 à 1295. Il fut d'une grande rigueur et même d'une grande dureté avec les citains. "Les bourgeois avaient relevé la tête; profitant des discussions du chapitre et de la longueur de la vacance (du siège épiscopal: 10 ans !) ils avaient repris les armes, saccagé et à moitié détruit le palais épiscopal, brisé les portes de la cathédrale et emprisonné plusieurs chanoines après avoir dispersé les archives et pillé le trésor". Conrad voulut rétablir l'ordre avec l'aide du duc de Lorraine qui fut battu. Conrad se retira à Liverdun. "Débarassés de leur évêque et du chapitre, les bourgeois pillèrent les maisons des chanoines et, pour surveiller le palais épiscopal, ils bâtirent à côté, sur le rempart, une tour qu'ils nommèrent Gloriette ou Qui qu'en grogne". Conrad voulut reprendre sa ville. C'est ici que se situe la légende de Notre-Dame-au-pied-d'argent. Conrad approchait de Toul, près du palais, où des hommes acquis à l'évêque devaient ouvrir. Mais le guêt les aperçut du haut de la tour et donna l'alarme. Les bouchers accoururent et les citains mirent la petite armée en déroute. La légende raconte: "La veille de l'assaut, une pieuse femme se serait endormie à la cathédrale après l'office du soir. A minuit, elle aurait entendu, partant de l'autel de la Blanche Mère de Dieu, au fond du sanctuaire, une voix qui lui disait d'aller en toute hâte prévenir les magistrats du danger qui menaçait. S'ils ne croyaient point à ce message, ils n'auraient qu'à se rendre à l'église, ils verraient l'un des pieds de la statue plus avancé que l'autre. La femme aurait obéi, les magistrats seraient venus, auraient constaté le prodige, couru aux remparts et sauvé la ville " (Eugène Martin, I, p. 325).

C'est devant cette statue de Notre-Dame-au-pied-d'argent que tous les magistrats venaient prêter serment... On comprend pourquoi !